

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 446**10 septembre 1996****SOMMAIRE**

Agripina S.A. Holding, Luxembourg	page 21406	Horten Technology Holding S.A., Luxembg	21391, 21394
Aleamar S.A., Luxembourg	21407	Hôtel Arcotel, Luxembourg	21389
Alliance Global Investments, Fonds Commun de Placement	21362	H.P.I. Holding S.A., Luxembourg	21396, 21397
Alliance Worldwide Income Fund, Fonds Commun de Placement	21362	Immobilière Lahure, S.à r.l., Senningerberg	21391
Ascent Holding AG, Belize City	21370	Interdean Luxembourg S.A., Strassen	21391
Athena, Sicav, Luxembourg	21406	Interfood International S.A., Luxembourg	21395
Audley Investments, Sicav, Luxembourg	21368, 21369	Intermobilia Luxembourg Holding S.A., Luxembg	21394
BL Multi-Trust, Sicav, Luxembourg	21363, 21364	International Cash Management Program, Sicav, Luxembourg	21396
Cartera S.A., Luxembourg	21371	Interpac Luxembourg S.A., Howald	21402
(La) Cascina, S.à r.l., Dudelange	21400	Inveskar S.A., Luxembourg	21395, 21396
C.E.T.I., Compagnie Européenne de Trading et d'Investissement S.A., Luxembourg	21376, 21377	Invest-Rhein S.A., Luxembourg	21397
Clem Spiele AG, Luxembourg	21373	Iskra S.A., Kayl	21398
Crédit Européen S.A., Luxembourg	21378	J.M.S., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21397
CS First Boston Umbrella	21365	Kermadec S.A., Luxembourg	21399
Delta International Holdings S.A., Luxembg	21383, 21384	KKA Andalusia, S.à r.l., Klinik, Kur- und Apartment-hotel, GmbH, Hespringen	21398, 21399
Euro-Lux S.A., Luxembourg	21377	Laface, S.à r.l., Luxembourg	21400
Exodus Limited S.A., Luxembourg	21377	Lahndrik S.A., Luxembourg	21402
Exor Group S.A., Luxembourg	21375	Leuchtur S.A., Luxembourg	21403
Fibanc International S.A., Luxembourg	21385	L.F.S., Letzebuurger Feierschutz, S.à r.l., Livingen	21400
FIDE, Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Luxembourg	21382, 21383	Lincan Gestion Immobilière S.A., Luxembg	21401, 21402
Finagro S.A., Luxembourg	21381, 21382	Lorinter S.A., Luxembourg	21408
Finanza & Futuro International S.A., Luxbg	21379, 21381	Lorlux-Inter, S.à r.l., Tétange	21403
Finimpex S.A., Luxembourg	21382	Luxembourg Building and Styling Company S.A., Luxembourg	21404
Franco Megissi S.A., Luxembourg	21385	Luxtex S.A., Luxembourg	21403
Gabelli Gestion Immobilière S.A., Luxembg	21386, 21387	Luxura S.A., Luxembourg	21404
Garage de Kehlen, S.à r.l., Kehlen	21385	Mausern S.A., Luxembourg	21405
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Luxembourg	21385, 21386	MTT Gestion Immobilière S.A., Luxembg	21404, 21405
Groupe Hoche S.A., Luxembourg	21387	Multilink, Sicav, Luxembourg	21366
Hagstroemer & Qviberg, Sicav, Luxembg	21387, 21389	Nadir S.A., Luxembourg	21407
Herfin S.A., Luxembourg	21406	(L') Olivier, S.à r.l., Strassen	21403
HK Administration S.A., Luxembourg	21390	Polerna Holding S.A., Luxembourg	21407
Holdingfin S.A., Luxembourg	21390	Pri-Challenge Swiss Small and Mid-Cap Fund, Luxbg	21397
Holding Sirioss S.A., Milan	21389	Shellsea Holding S.A., Luxembourg	21405
		Tiu Holding S.A., Luxembourg	21407
		Valcora S.A., Luxembourg	21408
		Vézelay S.A.H., Luxembourg	21408

ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND, Fonds Commun de Placement.

—
DECISION OF AMALGAMATION

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. in its capacity as Management Company of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND and in its capacity as Management Company of ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, with the consent of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. as Custodian of both funds, has resolved:

That ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND be managed as an additional Portfolio within ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, a mutual fund (fonds commun de placement) established under the laws of Luxembourg.

For this purpose it has been resolved that the Management Regulations of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND be restated as from 16th September 1996 so as to have the same contents as the Management Regulations of ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, supplemented by the seventh addendum thereto.

The Management Regulations of ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS were initially published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 26th September 1991, when ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS was established initially under the name ALLIANCE GLOBAL GROWTH TRENDS PORTFOLIO. The subsequent amendments of these Management Regulations, including the adoption of the new name and the present structure were published in the Mémorial of 19th September 1992, 7th June 1993, 1st June 1994, 21st February 1995 and 8th May 1996.

Following this incorporation of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND within ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, the then former ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND will form the new Portfolio of ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS denominated ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS-GLOBAL BOND PORTFOLIO.

The investment policy will be amended as stated in the Seventh Addendum to the Management Regulations of ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS which is published in the Mémorial of 10th September 1996. However, until the 16th October 1996 the management of the securities portfolio will be made within guidelines which are fully compatible with the previous investment policy described in the Management Regulations of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND.

It is anticipated that this amalgamation will enable a rationalisation of the administration of the Fund and result in a cost reduction for shareholders.

The amalgamation shall become effective on 16th September 1996 and as from such date the Shares of classes ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS-GLOBAL BOND PORTFOLIO AX and ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS-GLOBAL BOND PORTFOLIO BX will be evidenced by the share certificate of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND - US DOLLAR PORTFOLIO A-1 shares and ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND - US DOLLAR PORTFOLIO B shares and may be exchanged at any time against new certificates. If shareholders wish to exchange their share certificates, then the existing certificate of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND should be sent to ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A. at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, 5th September 1996.

ALLIANCE CAPITAL
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31702/260/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund») an additional portfolio is created within the Fund under the name ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS-GLOBAL BOND PORTFOLIO (the «Portfolio») and in connection with the Portfolio the Fund shall issue Shares of class GLOBAL BOND PORTFOLIO A (class «A» Shares), class GLOBAL BOND PORTFOLIO B (class «B» Shares), class GLOBAL BOND PORTFOLIO C (class «C» Shares), class GLOBAL BOND PORTFOLIO I (class «I» shares), as well as shares of classes GLOBAL BOND PORTFOLIO AX (class «AX» Shares) and GLOBAL BOND PORTFOLIO BX (class «BX» Shares).

The initial launch of the Portfolio will result from the amalgamation within ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS of the ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND, an unincorporated mutual fund established under the laws of Luxembourg and managed by ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., which will initially form the Portfolio. The class AX Shares of the Portfolio will correspond to the former ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND US DOLLAR PORTFOLIO A-1 Shares and class BX Shares of the Portfolio will correspond to the former ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND US DOLLAR PORTFOLIO B Shares. No further class AX Shares and class BX Shares will be issued and in connection with the Portfolio the Fund shall, in the future, issue class A Shares, class B Shares, class C Shares and class I Shares.

The class A Shares are issued at their net asset value plus the sales charge provided in the sales documents. In respect of class A Shares the Fund shall pay a monthly shareholder servicing fee at the annual rate of 0.55 % of the average daily net asset value of class A Shares, such fee to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class A Shares.

Class B Shares are issued at their net asset value, but shall be subject to a contingent deferred sales charge at the rate set forth in the sales documents. In respect of class B Shares the Fund shall pay a monthly distribution fee at the annual

rate of 1 % of the average daily net asset value of class B Shares and a shareholder servicing fee computed at the annual rate of 0.55 % of the average daily net asset value of class B Shares, such fees to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class B Shares.

Class C Shares are issued at their net asset value and shall not be subject to a sales charge or contingent deferred sales charge, but the Fund shall pay a monthly distribution fee at the annual rate of 1 % of the average net daily net asset value of class C Shares and a monthly shareholder servicing fee computed at the annual rate of 1 % of the average net daily net asset value of class C Shares, such fees to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class C Shares.

Class I Shares shall be subject to the minimum investment requirement specified in the sales documents and shall be issued at their net asset value. Class I Shares shall neither be subject to a sales charge or contingent deferred sales charge, nor to a distribution fee or shareholder servicing fee.

The Fund is further assessed monthly a shareholders servicing fee in respect of the Portfolio at the annual rate of 0.30 % of the Portfolio's aggregate average daily net asset value attributable to class AX Shares and class BX Shares, such fees to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to the relevant class of shares. In addition, the Fund pays a distribution fee to be accrued daily and payable quarterly at an annual rate of 0.75 % of the Portfolio's average daily net asset value attributable to the class BX Shares, such fee to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class BX Shares.

Class A Shares, class B Shares, class C Shares and class I Shares are expected to be issued initially on 30th September 1996 at an initial issue price of USD 10.- per share.

The Shares of each class may be redeemed at the option of the shareholders on each Valuation Date.

Shares may be converted into Shares of other Portfolios within the limits stated in the sales documents.

The investment objective of the Portfolio is to seek a high total investment return by investing in an international portfolio of investment grade, fixed income securities. Such fixed income securities may be denominated in various currencies and multi-national currency units. Except to the extent provided herein, and in the investment restrictions detailed in the Management Regulations, the Portfolio is not subject to any limitation on the portion of its assets which may be invested in any one country. The Portfolio may seek to hedge against interest rate and currency risks through the use of options, futures and currency transactions.

The Management Company and the Investment Adviser are entitled to management and advisory fees aggregating to 0.65 % of the average daily net asset value of the Portfolio. Such fees are accrued daily and paid monthly.

The Management Company intends to declare daily and pay monthly dividends consisting in all or substantially all the net investment income and capital gains attributable to each class of Shares.

Luxembourg, 5th September 1996.

ALLIANCE CAPITAL
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31703/260/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BL MULTI-TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 28.749.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable (SICAV) BL MULTI-TRUST, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 28.749, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, prénommé, en date du 7 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 276 du 15 octobre 1988, dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire Marc Elter, prénommé, en date des:

- 14 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 344 du 20 septembre 1991,
- 26 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 395 du 13 octobre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Barthel, employée privée, demeurant à Trintange.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Nico Thill, employée privée, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Tom Weiland, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée avait été convoquée pour le 9 avril 1996, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, alors empêché, en date du 9 avril 1996.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 20 avril 1996 numéro 202 et du 7 mai 1996 numéro 230;
 - au journal «Luxemburger Wort» des 20 avril 1996 et 7 mai 1996;
 - au journal «Tageblatt» des 20 avril 1996 et 7 mai 1996;
 - au journal «Echo» des 20 avril 1996 et 7 mai 1996;
 - au journal «Affiches d'Alsace et de Lorraine» du 3 mai 1996;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

C) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, suite au changement de la devise de consolidation de LUF en BEF.

2. Modification de la première phrase de l'Article 20 en vue de lui donner la teneur suivante: «La société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements.»

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 483.731 (quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent trente et une) actions, actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 47.885 (quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la devise de consolidation de la société de LUF (francs luxembourgeois) en BEF (francs belges).

Deuxième résolution

Suite à la résolution, qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et il sera à tout moment égal à la contre-valeur en francs belges de l'actif net total de la société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital initial est de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) actions entièrement libérées et relevant du compartiment BL MULTI-TRUST BOND BEF/LUF. Le capital minimum est celui prévu par la loi, lequel est actuellement de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Barthel, N. Thill, T. Weiland, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 91S, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

M. Elter.

(21954/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

BL MULTI-TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 28.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1996.

M. Elter.

(21955/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

CS FIRST BOSTON UMBRELLA.**ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN**

Durch Beschluß der CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank ist Artikel 11 der Vertragsbedingungen wie folgt abgeändert:

Art. 11. Rücknahme

Anteilshaber können wöchentlich an Bewertungstagen, die von der Verwaltungsgesellschaft bestimmt werden, die Rücknahme ihrer Anteile verlangen. Die Rücknahme erfolgt aufgrund des nach dem Tag des Eingangs des Rücknahmeantrags und Einreichen der jeweiligen Inhaberanteilscheine (falls diese im Umlauf sind) festgesetzten Nettovermögenswert je Anteil der jeweiligen Anteilsklasse, wobei aber mit Bezug auf mehrere Anteilsklassen die Verwaltungsgesellschaft von dieser Regelung abweichen kann und eine Mitteilungsfrist, welche nicht 15 Tage überschreiten kann, festsetzen kann, welche einzuhalten ist, bevor eine Rücknahme angenommen wird, falls im Hinblick auf die Anlagen, welche für diese Klasse getätigt werden, diese Frist nach Meinung der Verwaltungsgesellschaft im Interesse der Anteilshaber ist.

Bei massiven Rücknahmeanträgen können Depotbank und Verwaltungsgesellschaft beschließen, einen Rücknahmeantrag erst dann abzurechnen, wenn ohne unnötige Verzögerung entsprechende Vermögenswerte des Fonds verkauft worden sind. In einem solchen Fall wird der Nettovermögenswert auf Basis der erzielten Vertragspreise berechnet. Weiterhin kann in solchen Fällen die Zahlung in Form von Vermögenswerten des Fonds, welche von der Verwaltungsgesellschaft bestimmt werden, vorgenommen werden. Die Bewertung dieser Vermögenswerte wird von den unabhängigen Buchprüfern geprüft.

Der jeweilige Nettovermögenswert wird um eine Rücknahmebelastung von bis zu 1 % des jeweiligen Nettovermögenswerts gekürzt, unter der Maßgabe, daß eine solche Belastung bei dem Rücknahmepreis von Anteilen, die vor dem 1. Juni 1993 ausgegeben wurden, nicht vorgenommen wird. Dieser Rücknahmepreis wird auf die nächste Währungseinheit, welche von der Verwaltungsgesellschaft bestimmt wird, abgerundet. Diese Rücknahmebelastung wird der betroffenen Vermögensmasse zugeführt.

Luxemburg, den 12. August 1996.

CS FIRST BOSTON PORTFOLIO
MANAGEMENT S.A.

CREDIT SUISSE
(LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30335/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CS FIRST BOSTON UMBRELLA.**AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

By decision of CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A. as Management Company, with the consent of CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. as Custodian Bank, Article 11 has been amended as follows:

Art. 11. Redemptions

Shareholders may request redemption of their Shares weekly on valuation dates to be specified by the Management Company. Shares shall be redeemed on the basis of the applicable net asset value per Share established after the day of receipt of the redemption application and of the corresponding bearer Share certificates, if any, provided however that with respect to some classes of Shares the Management Company may deviate therefrom and impose a notice period not exceeding 15 days to be observed before a redemption is accepted, if in the light of the investments made on behalf of any such class, this notice period is, in the opinion of the Management Company, in the best interest of the shareholders.

In the case of massive redemption applications for Units of a class, the Custodian Bank and the Management Company may decide to delay the calculation of the redemption price of that class of Units until it has sold the corresponding assets without unnecessary delay. In such event the Management Company shall calculate the net asset value on the basis of prices at which it sold its investments to meet the redemption requests. In such cases payment may also be made in the form of the Portfolio's assets, which the Management Company shall determine. The valuation of such assets shall be reviewed by the authorised auditor.

If and to the extent that the sales prospectus of the Fund does so provide, there shall be deducted therefrom a redemption charge not exceeding 1 % of such net asset value, provided however that such charge shall not be deducted from redemption proceeds of shares issued prior to 1st June 1993 nor to redemption made upon the compulsory redemption of Shares or upon redemptions made following an announcement of the consolidation of different share classes. Such redemption price per Share shall be rounded down to the nearest unit of the relevant currency as the Management Company shall determine. The redemption charge shall revert to the pool concerned.

Luxemburg, 12th August 1996.

CS FIRST BOSTON PORTFOLIO
MANAGEMENT S.A.

CREDIT SUISSE
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30336/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

**MULTILINK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. INTERNATIONAL SKANDIA, SICAV).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.221.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Camille Hellincks, notary residing in Luxembourg who will be the depositary of the present minutes.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of INTERNATIONAL SKANDIA, SICAV (hereinafter referred to as the «Company»), having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by a deed of Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie on the 5th July 1990 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of the 12th September 1990 number 323.

The articles of incorporation were amended by a deed of the replaced notary on the 25th July 1992, published in the Mémorial of the 11th November 1992 number 518.

The meeting is presided over by Mrs Martine Vermeersch, private employee, residing in Libramont (Belgium).

The chairman appointed as secretary Mrs Romaine Stecker, private employee, residing in Mondorf.

The meeting elected as scrutineer Mr Francis Guillaume, private employee, residing in Tintigny (Belgium).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. - That the agenda of the meeting is as follows:

1. - To change the name of the Company to MULTILINK and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation (the Articles) accordingly;

2. - To amend Article 5 of the Articles to permit the liquidation of Sub-Funds and the merger of Sub-Funds into other Sub-Funds or into other Luxembourg Collective Investment Undertakings upon decision of the Shareholders and, in specific circumstances, upon decision of the Board of Directors.

II. - The present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on the 31st July 1996 and notices published:

– in the Mémorial on the 29th July 1996 and 6th August 1996,

– in the Luxemburger Wort on 29th July 1996 and 6th August 1996.

III. - That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present or their proxies and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders, will be registered with this deed.

IV. - It appears from the attendance list, that out of 19,520,025 shares in issue 13,008,654 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting, so that the meeting could validly decide on the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company to MULTILINK and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation accordingly.

Second resolution

The meeting resolves to amend Article 5 of the Articles by adding the following paragraph at the end thereof:

«The general meeting of shareholders of a Sub-Fund, deciding in accordance with the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof may reduce the capital of the Corporation by cancellation of all shares of such Sub-Fund and refund to the holders of shares of such Sub-Fund the full Net Asset Value of the shares of such Sub-Fund as at the date of distribution.

The general meeting of shareholders of a Sub-Fund may also decide to consolidate such Sub-Fund with another existing Sub-Fund or to contribute the relevant Sub-Fund to another undertaking for collective investment registered or to be registered pursuant to Part I of the Luxembourg Law of 30 March 1988 against issue of shares of such other undertaking for collective investment to be distributed to the holders of shares of the Sub-Fund concerned. Such decision will be published by the Corporation and such publication will contain information in relation to the new Sub-Fund or the relevant undertaking for collective investment. Such publication will be made one month before the date on which such consolidation or amalgamation shall become effective in order to enable holders of such shares to request redemption thereof, free of charge, before the implementation of any such transaction. In case of a consolidation of a Sub-Fund with another existing Sub-Fund the aforesaid publication can be made prior to (but subject to) the shareholder's meeting deciding the consolidation. There are no quorum requirements for the general meeting deciding upon a consolidation of various Sub-Funds of shares within the Corporation and resolutions on this subject may be taken by simple majority of the shares represented at the meeting. Resolutions to be passed by a general meeting with respect to a contribution of a pool of assets and liabilities to another undertaking for collective investment shall be subject to the quorum and majority requirements set forth in Article 30 hereof. Where an amalgamation is to be implemented with a mutual investment fund (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment such resolution shall be binding only on holders of shares who have approved the proposed amalgamation.

In addition, if at any time the board of directors determines upon reasonable grounds that:

(i) the continued existence of any Sub-Fund of shares would contravene the securities or investment or similar laws or requirements of any governmental or regulatory authority in Luxembourg or any other country in or from which the Corporation is established and managed or the shares are marketed, or

(ii) the continued existence of any Sub-Fund of shares would result in the Corporation incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which it might not otherwise have incurred or suffered; or

(iii) the continued existence of any Sub-Fund of shares would prevent or restrict the sale of the shares in any such country as aforesaid; or

(iv) a change in the economical or political situation relating to a Sub-Fund so justifies; or

(v) the total Net Asset Value of any Sub-Fund of shares is less than the amount which the board of directors considers as being the minimum amount required for the existence of such Sub-Fund in the interest of the shareholders;

then, the Board of Directors may decide the cancellation of a Sub-Fund of shares or its consolidation with another Sub-Fund or another undertaking for collective investment as described and pursuant to the procedures set forth hereabove.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch agissant en remplacement de Maître Camille Hellincks, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL SKANDIA, SICAV (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 5 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 12 septembre 1990 numéro 323.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire remplacé par acte du 25 juillet 1992, publié au Mémorial le 11 novembre 1992 numéro 518.

L'assemblée est présidée par Mme Martine Vermeersch, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire, Mme Romaine Stecker, employée privée, demeurant à Mondorf.

L'assemblée élit comme scrutateur, M. Francis Guillaume, employé privé, demeurant à Tintigny (Belgique).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modifier la dénomination de la Société en MULTILINK et modifier l'article 1^{er} des statuts en conséquence;

2. Modifier l'article 5 des statuts pour permettre la liquidation des sous-fonds et la fusion de sous-fonds avec d'autres sous-fonds ou avec d'autres organismes de placement collectif sur décision des actionnaires et, dans des circonstances particulières, sur décision du conseil d'administration.

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis, indiquant l'ordre du jour, envoyés par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 31 juillet 1996 et des avis publiés:

– au Mémorial en date du 29 juillet 1996 et du 6 août 1996,

– au journal Luxemburger Wort en date du 29 juillet 1996 et du 6 août 1996.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou leurs représentants et le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence accompagnée des procurations signées ne varietur par leurs détenteurs restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 19.520,025 actions en circulation 13.008,654 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en MULTILINK et de modifier l'article 1 des statuts en conséquence;

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en y ajoutant le paragraphe suivant:

«L'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie statuant conformément aux exigences de quorum et de majorité édictées par l'article 30 des présents statuts peut réduire le capital de la société en annulant toutes les actions d'une catégorie et remettre aux détenteurs d'actions de cette catégorie la valeur nette d'inventaire totale des actions de cette catégorie à la date de la distribution.

L'assemblée générale des actionnaire d'une catégorie peut décider de consolider cette catégorie d'actions avec une autre catégorie d'actions existante ou de faire apport de la catégorie concernée à un autre organisme de placement collectif ressortissant de la partie I de la loi du 30 mars 1988 contre émission d'actions de cet autre organisme de placement collectif qui seront à distribuer aux détenteurs d'actions de la catégorie concernée. Cette décision sera publiée par la Société et cette publication contiendra des informations en rapport avec la nouvelle catégorie d'actions

ou l'organisme de placement collectif concerné. Cette publication sera faite un mois avant la date où cette consolidation ou fusion deviendra effective afin de permettre aux détenteurs de telles actions d'en demander le rachat sans frais avant la réalisation de pareille opération. En cas de consolidation d'une catégorie d'actions avec une autre catégorie existante, la publication mentionnée peut être effectuée avant (mais sous réserve de son accord) l'assemblée des actionnaires décidant de la consolidation. Il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'assemblée générale décidant de la consolidation de deux catégories d'actions de la Société et les résolutions à prendre à ce sujet ne nécessitent qu'une majorité simple. Les résolutions à prendre par une telle assemblée d'une catégorie d'actions en rapport avec l'apport d'une masse d'actifs et de passifs à un autre organisme de placement collectif sont soumises aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article trente des présents statuts. Si une fusion est à réaliser avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger, les résolutions ne s'appliqueront qu'aux actionnaires ayant approuvé la fusion proposée.

En outre, si à tout moment, le conseil d'administration sur base de critères raisonnables, décide que:

(i) l'existence prolongée d'une catégorie d'actions serait contraire aux actions ou à l'investissement ou à des lois similaires ou à des exigences d'autorités gouvernementales ou réglementaires à Luxembourg ou dans tout autre pays dans lequel la société est établie ou à partir duquel elle est gérée ou où les actions sont commercialisées; ou

(ii) l'existence prolongée d'une catégorie d'actions entraînerait la soumission de la société à une taxation ou à toute autre désavantage pécuniaire qu'elle ne devrait pas supporter autrement; ou

(iii) l'existence prolongée d'une catégorie d'actions empêcherait la vente des actions dans un des pays mentionnés; ou

(iv) un changement de la situation économique ou politique relatif à une catégorie le justifie; ou

(v) la valeur nette d'inventaire totale d'une catégorie d'actions est inférieure au montant que le conseil d'administration considère comme étant le montant minimum requis à l'existence d'une catégorie, tenant compte de l'intérêt des actionnaires; alors, le conseil d'administration peut décider de l'annulation d'une catégorie d'actions ou de sa fusion avec une autre catégorie ou un autre organisme tel que décrit ci-dessus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en original en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Vermeersch, R. Stecker, F. Guillaume, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

C. Hellinckx.

(30384/215/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

AUDLEY INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AUDLEY INVESTMENTS, with its principal office in Luxembourg, incorporated under the name of NIS INVESTMENTS, by a deed of the undersigned notary on the 11th of November 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 29th of December 1994, number 548.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 20th of November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 17th of January 1996, number 31.

The meeting is presided over by Marina Jacquemin, licenciée en droit, residing in Chenois (B), who appoints as secretary Gast Juncker, maitre en droit, residing in Strassen.

The meeting elected as scrutineer:

Claude Rume, maitre en droit, residing in Mamer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list, as well as the proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the seventeen thousand five hundred (17,500) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To amend article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The shares of the corporation may only be issued or transferred to institutional investors.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article seven of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 7.** The shares of the corporation may only be issued or transferred to institutional investors.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that at the request of the same appearing parties and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du présent acte:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AUDLEY INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de NIS INVESTMENTS, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 29 décembre 1994, numéro 548.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 janvier 1996, numéro 31.

La séance est présidée par Maître Marina Jacquemin, licenciée en droit, demeurant à Chenois (B), qui désigne comme secrétaire, Maître Gast Juncker, maître en droit, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Maître Claude Rume, maître en droit, demeurant à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la société peuvent uniquement être émises ou transférées à des investisseurs institutionnels.»

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les actions de la société peuvent uniquement être émises ou transférées à des investisseurs institutionnels.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jacquemin, G. Juncker, C. Rume, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 1996, vol. 399, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 1996.

E. Schroeder.

(21946/228/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

AUDLEY INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 1996.

E. Schroeder.

(21947/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

ASCENT HOLDING AG, Société Anonyme.

Registered office: Belize City, 35A, Regent Street.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fourth of May.
Before Us Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASCENT HOLDING AG, a société anonyme having its registered office in L-2093 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a deed of the notary Ernst A. Brandenberger, residing in Zug (Switzerland), from June 19th, 1990, published in the Swiss local gazette (Schweizerisches Handelsamtsblatt) number 125 from July 2nd, 1990.

The original deed of incorporation has been amended by two deeds of the notary Jakob Meier on August 6th, 1991 and notary H-Rudolf Sulzer on September 20th, 1991 respectively, both deeds having been published in the Swiss local gazette (Schweizerisches Handelsamtsblatt) number 191 of October 3rd, 1991.

The company migrated to Luxembourg on March 19th, 1993 by a deed of the notary Martine Weinandy, with registered office in Clervaux, such deed having been duly published in the Mémorial C, number 261 from June 2nd, 1993.

The articles of incorporation have been amended by deeds of the prenamed notary Martine Weinandy on May 13th, 1993, August 31st, 1993, January 4th, 1994, July 1st, 1994 and November 27th, 1995 respectively, all of which have been published in the Mémorial C, number 372 of August 17th, 1993, number 517 of October 29th, 1993, number 176 of May 5th, 1994, number 433 of November 4th, 1994 and number 4 of January 3rd, 1996 respectively.

The meeting is opened at 4.45 p.m, Mr Louis Thomas, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary Mr Pierre Kreemer, private employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Neefs, private employee, residing in Bierges (Belgium).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

Transfer the statutory seat of the company from Luxembourg to 35A Regent Street, Belize City, Belize.

II. - The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. - The whole corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company from Luxembourg to 35A Regent Street, Belize City, Belize.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately forty-five thousand Luxembourg francs (45,000.- LUF).

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated at 5.00 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation in German. In case of divergencies between the English and the German texts, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor Uns Alex Weber, Notar mit Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ASCENT HOLDING S.A., mit Sitz in L-2093 Luxemburg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, gegründet gemäss Urkunde des Notars Ernst A. Brandenberger, mit Sitz in Zug (Schweiz), am 9. Juni 1990, veröffentlicht im Schweizerischen Handelsblatt, Nummer 125 vom 2. Juli 1990.

Die Original Gründungsurkunde wurde abgeändert gemäss zwei Urkunden, aufgenommen durch Notar Jakob Meier am 6. August 1991 und durch Notar Hans-Rudolf Sulzer am 20. September 1991, beide Urkunden veröffentlicht im Schweizerischen Handelsblatt, Nummer 191 vom 3. Oktober 1991.

Die Gesellschaft verlegte ihren Sitz nach Luxemburg am 19. März 1993 gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, im Amtswohnsitz in Clerf, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 261 vom 2. Juni 1993.

Die Statuten der Gesellschaft wurden jeweils abgeändert gemäss Urkunden des vorgenannten Notars Martine Weinandy am 13. Mai 1993, 31. August 1993, 4. Januar 1994, 1. Juli 1994 und 27. November 1995, jeweils veröffentlicht

im Mémorial C, Nummer 372 vom 17. August 1993, Nummer 517 vom 29. Oktober 1993, Nummer 176 vom 5. Mai 1994, Nummer 433 vom 4. November 1994 und Nummer 4 vom 3. Januar 1996.

Die Versammlung ist eröffnet um 16.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Louis Thomas, Privatbeamter, in Luxemburg wohnend,

welcher zum Sekretär beruft Herrn Pierre Kreemer, Privatbeamter, in Arlon (Belgien) wohnend.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Philippe Neefs, Privatbeamter, in Bierges (Belgien) wohnend.

Der Vorsitzende bittet den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. - Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Verlegen des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach 35A Regent Street, Belize City, Belize.

II. - Die Aktionäre, hier anwesend oder vertreten, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl der ihnen gehörenden Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgezeigt; diese Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktionären, deren bevollmächtigten Vertretern, dem Büro und dem unterzeichneten Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

III. - Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals in der Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, vor der Versammlung genaue Kenntnis der Tagesordnung erhalten zu haben, waren keine Einberufungsschreiben nötig.

IV. - Gegenwärtige Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist rechtmässig einberufen und kann somit zur Tagesordnung übergehen. Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach 35A Regent Street, Belize City, Belize zu verlegen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde obliegt, wird abgeschätzt auf fünfundvierzigtausend luxemburgische Franken (45.000,- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, ist die Versammlung beendet um 17.00 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, auf deren Wunsch die Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, haben alle gegenwärtige Urkunde zusammen unterschrieben mit Uns, Notar, welcher persönliche Kenntnis der englischen Sprache besitzt.

Gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: L. Thomas, P. Kreemer, P. Neefs, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 1996, vol. 407, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Für gleichlautende Abschrift, auf freiem Papier, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 20. Juni 1996.

A. Weber.

(21945/236/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

CARTERA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CARTERA S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 22nd of February 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 10th of August 1991, number 310.

The meeting was presided over by Eliane Schumacher, employée de banque, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Fernand Pirsch, fondé de pouvoir, residing in Machtum.

The meeting elected as scrutineer:

Christine Cuipers, employée de banque, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the one thousand, (1,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Deliberation on the dissolution of the company.
 - 2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers.
 - 3.- Give discharge to the members of the board of directors and to the auditor.
- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, having its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the co-ordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Third resolution

The meeting gives discharge to the members of the board of directors and to the auditor.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CARTERA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 10 août 1991, numéro 310.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Eliane Schumacher, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Fernand Pirsch, fondé de pouvoir, demeurant à Machtum.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Christine Cuipers, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Schumacher, F. Pirsch, C. Cuipers, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 1996, vol. 399, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 1996.

E. Schroeder.

(21958/228/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

CLEM SPIELE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.964.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CLEM SPIELE A.G., ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Liberté, numéro 62, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro B 44.964.

Ladite société constituée par acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence Luxembourg en date du 7 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 523 du 3 novembre 1993.

Les statuts ont été modifiés en vertu d'un constat d'augmentation de capital du 8 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 8 juillet 1995.

Ladite société a un capital social actuel de cent cinq millions de liras italiennes (ITL 105.000.000,-), représenté par 1.050 (mille cinquante) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune. L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé de banque, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Sabine Wingel, employée de banque, demeurant à Arlon.

Il appelle aux fonctions de scrutateurs, Mademoiselle Elena Di Caro, employée de banque, demeurant à Luxembourg et Monsieur Ferdy Wouters, employé de banque, demeurant à Hosingen.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les mille cinquante actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent cinq millions de liras italiennes (ITL 105.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Adoption des statuts de la société dans la seule langue française.
2. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter, tant pour son

compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise de ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

3. Augmentation du capital social de ITL 645.000.000 (six cent quarante-cinq millions de liras italiennes) en vue de porter le capital social de ITL 105.000.000,- (cent cinq millions de liras italiennes) à ITL 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de liras italiennes) par la création de 6.450 (six mille quatre cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

4. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 2. sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à son droit de souscription préférentiel;

5. Souscription des actions nouvelles et libération intégrale en espèces des actions nouvellement souscrites;

6. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'adopter les statuts de la société dans la seule langue française.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter, tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise de ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de six cent quarante-cinq millions de liras italiennes (ITL 645.000.000,-), en vue de porter le capital social de cent cinq millions liras italiennes (ITL 105.000.000,-) à sept cent cinquante millions de liras italiennes (750.000.000,-) par la création de six mille quatre cent cinquante (6.450) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille de liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer entièrement.

Quatrième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire, Monsieur Mario Clementoni, industriel, demeurant à Recanati, Piazzale Monaldo Leopardi 1/A (Italie), par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé, à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée à Recanati, le 22 mai 1996,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen,

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée, CLEMENTONI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée à Recanati, en date du 22 mai 1996,

laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société CLEM SPIELE A.G. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée CLEMENTONI HOLDING S.A., prénommée, les six mille quatre cent cinquante (6.450) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de cent mille de liras italiennes (ITL 100.000,-).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société dénommée CLEMENTONI HOLDING S.A., préqualifiée.

Libération

CLEMENTONI HOLDING S.A. préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des six mille quatre cent cinquante (6.450) actions nouvelles au moyen de la contre-valeur en francs français d'un paiement en espèces d'un montant de six cent quarante-cinq millions de lires italiennes (ITL 645.000.000,-). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

Suite aux résolutions prises, l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à ITL 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de lires italiennes), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à la somme de 13.125.105,- LUF.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de deux cent dix mille (210.000,- LUF).

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Di Caro, S. Wingel, F. Wouters, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 1996, vol. 824, fol. 68, case 2. – Reçu 130.935 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 1996.

J. Delvaux.

(21960/208/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

EXOR GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour EXOR GROUP S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(21989/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

EXOR GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour EXOR GROUP S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(21990/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

**C.E.T.I., COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A., SOPARFI).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENTS S.A., SOPARFI, avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 21 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 569 du 8 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Mertert.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Changement du nom de la société en C.E.T.I., COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A.

b) Transfert du siège social de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant au conseil économique. Pour réaliser son objet, la société pourra notamment conseiller toute personne privée ou morale dans tous les domaines touchant à l'économie et à la gestion.

La société a aussi comme objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières, immobilières ou industrielles, se rapportant directement ou indirectement à son objet. De façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

d) Décharge aux administrateurs démissionnaires, Christian Goth et Denise Morruzi, et nomination de Marc Schintgen et Robert Zahlen comme nouveaux administrateurs.

e) Décharge à l'ancien commissaire, PRESTA SERVICES, et nomination d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. comme nouveau commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en C.E.T.I., COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Troisième résolution

Suite aux prédits changement de nom et transfert de siège, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.E.T.I., COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant au conseil économique. Pour réaliser son objet, la société pourra notamment conseiller toute personne privée ou morale dans tous les domaines touchant à l'économie et à la gestion.

La société a aussi comme objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières, immobilières ou industrielles, se rapportant directement ou indirectement à son objet. De façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs démissionnaires, Christian Goth et Denise Morruzi, et nomme Marc Schintgen, ingénieur commercial, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder et Robert Zahlen, ingénieur commercial, demeurant à L-1258 Luxembourg, 18, rue J.-P. Brasseur comme nouveaux administrateurs.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge à l'ancien commissaire, PRESTA SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich et nomme la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouveau commissaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élèvent approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, M. Bettel, T. Stockreiser, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 1996, vol. 407, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 juin 1996.

A. Weber.

(21962/236/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

**C.E.T.I., COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRADING ET D'INVESTISSEMENT S.A., SOPARFI).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21963/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

EURO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.724.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 480, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

(21986/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

EXODUS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 45.828.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21988/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

CREDIT EUROPEEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.041.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 1996

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 4 avril 1996, le conseil nomme M. Elmar Baert, administrateur-délégué de la société, en remplacement de M. Erik Dralans, démissionnaire.

Le conseil accorde une signature de catégorie A à M. Bernard Coucke, directeur-adjoint responsable du département Private Banking.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

E. Baert

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21967/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

CREDIT EUROPEEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.041.

En conformité aux articles 18 et 19 des statuts coordonnés, la banque est engagée pour tous les actes et notamment les actes comportant acquisition, aliénation, location d'immeubles, ouverture de crédit ou prêt avec ou sans garanties réelles ou personnelles, les actes comportant inscription hypothécaire ou de privilège, les mainlevées avec ou sans paiement, de toutes inscriptions, transcriptions, saisies, oppositions ou commandements, les actes comportant subrogation dans toutes créances ou droits quelconques, cession de rang, concession de parité de rang ou réconciliation à tous droits réels, aux transactions, les contrats de report ainsi que les acceptations, avals, ducroires et garanties généralement quelconques, l'engagement ou à la révocation du personnel, de même que la délivrance, par acte authentique ou sous seing privé, de procurations spéciales afférentes à l'accomplissement d'un ou de plusieurs des actes précités, par les signatures de deux des personnes énumérées ci-après:

Daniel Cardon de Lichtbuer	président;
Eric Andersen	vice-président;
Elmar Baert	administrateur-délégué;
Maurice Hennequin	administrateur;
Eugène Muller	administrateur;
Bernard Peelman	administrateur;
Jean Pierre Wellens	administrateur;
René Faltz	administrateur;
Alex Schmitt	administrateur;
Bernard Trempont	directeur général;
Jean Paul Cames	directeur;
Christian Molitor	directeur;
Denis Truyens	directeur;
Louis Balance	directeur-adjoint;
Bernard Coucke	directeur-adjoint;
Lilette Domken	directeur-adjoint;
Pierre Dumont	directeur-adjoint;
Jean Grosge	directeur-adjoint;
Philippe Hermans	directeur-adjoint;
Franz Kouijzer	directeur-adjoint;
Alain Chantrenne	sous-directeur;
Luc Deblander	sous-directeur;
Romain Dieschburg	sous-directeur;
Michel Di Martinelly	sous-directeur;
André Hansen	sous-directeur;
Murad Ikhtiar	sous-directeur;
Francis Kartner	sous-directeur;
Jean Pecheux	sous-directeur;
Jean-Michel Richard	sous-directeur;
Marc Ambroisien	conseiller de direction;
Gaston Braun	conseiller de direction;
Monique Chalon	conseiller de direction;
Alain De Winter	conseiller de direction;
Roger Feltgen	conseiller de direction;
Marc Krier	conseiller de direction;

Léon Scholtes	conseiller de direction;
Paul Suttor	conseiller de direction;
Pierre Voos	conseiller de direction;
Walter Walgraeve	conseiller de direction.

De manière générale, les signatures des personnes autorisées à engager la banque sont réparties en catégories A, B, C, D.

Les signatures des personnes susindiquées sont qualifiées de signatures de catégorie A.

Les personnes énumérées ci-après ont le pouvoir de signer conjointement avec un administrateur ou une personne de la catégorie A:

les actes d'ouverture de crédit notarié, les actes comportant inscriptions hypothécaires ou de privilèges, mainlevée avec ou sans paiement de toutes hypothèques ou privilèges, de même que toute transaction de commandement ou de saisie, renonciation à tous privilèges, cession de rang, concession de parité de rang, subrogation dans toutes hypothèques ou privilèges immobiliers, acceptations ou transferts d'hypothèques; la délivrance par acte authentique ou sous seing privé de procurations spéciales afférentes à l'accomplissement d'un ou de plusieurs des actes précités.

Marc Kaiser	fondé de pouvoir principal;
Carlo Peters	fondé de pouvoir principal;
Didier Schneider	fondé de pouvoir principal;
Georges Wolff	fondé de pouvoir principal;
Caroline Ange	fondé de pouvoir;
Patrick Chillet	fondé de pouvoir;
Thierry De La Barre	fondé de pouvoir;
Aly Gary	fondé de pouvoir;
Roger Goffart	fondé de pouvoir;
Claude Herbecq	fondé de pouvoir;
Daniel Lessire	fondé de pouvoir;
Philippe Sapart	fondé de pouvoir;
Jean Claude Schaack	fondé de pouvoir;
Jean-Jacques Schaeffer	fondé de pouvoir;
Paul Turping	fondé de pouvoir;
Luc Van De Wiele	fondé de pouvoir;
Jean-Paul Wolff	fondé de pouvoir;
Olivier Peters	chef de service principal.

Les signatures des personnes susindiquées sont qualifiées de signature de catégorie B.

La liste complète des personnes disposant de signatures B, C et D des pouvoirs y afférents peut être consultée aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

La présente publication remplace et, pour autant que de besoin, annule toutes les publications antérieures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

CREDIT EUROPEEN S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21968/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FINANZA & FUTURO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 35.917.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FINANZA & FUTURO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 35.917, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 21. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 245 vom 14. Juni 1991.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Claus Meyer-Cording, Geschäftsführer, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Roland Simon, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Markus Krämer, Privatangestellter, wohnhaft in Trier.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Änderung und vollständige Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

II. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre

und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, daß das gesamte Kapital der Gesellschaft in dieser Generalversammlung rechtsgültig anwesend oder vertreten ist, so daß auf die gewohnten Einberufungsformalitäten verzichtet werden konnte. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der ihnen vorab mitgeteilten Tagesordnung Kenntnis zu haben.

IV. In Anbetracht der Anwesenheit des gesamten Kapitals der Gesellschaft ist die Generalversammlung nunmehr beschlußfähig, um über die vorhandene Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluß:

Die Satzung der Gesellschaft wird vollständig geändert und wie folgt neu gefaßt:

Art. 1. Die Gesellschaft ist als «société anonyme» (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet. Sie führt den Namen FINANZA & FUTURO INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt; er kann durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrats jederzeit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Im Falle höherer Gewalt, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluß den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Nationalität.

Art. 3. Der Gesellschaftszweck ist die Auflegung und Verwaltung eines Organismus für gemeinsame Anlagen nach luxemburgischem Recht. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs der Anteile an einem solchen Organismus für gemeinsame Anlagen und zur Verwaltung dieses Organismus für gemeinsame Anlagen notwendig oder nützlich sind und kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern und sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, soweit diese dem Gesetz vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen entsprechen.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreißig Millionen belgische Franken (30.000.000 BEF) und ist in dreißigtausend (30.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend belgischen Franken (1.000 BEF) je Aktie eingeteilt.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von bis zu sechs Jahren bestellt; sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden muß.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz einem der Vizepräsidenten oder einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde.

In Dringlichkeitsfällen kann auch die Beschlußfassung durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefaßt.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelnen Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten für die Gesamtheit oder einen Teil der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

Die Übertragung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung und einem der anderen Verwaltungsratsmitglieder zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften.

Der Präsident des Verwaltungsrats oder zwei Verwaltungsratsmitglieder sind ermächtigt, Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle zu unterzeichnen.

Art. 10. Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem Wirtschaftsprüfer zu übertragen, welcher von der Generalversammlung bestellt wird.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am zehnten Februar um sechzehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort statt. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag in Luxemburg ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag in Luxemburg abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 12. Die Einberufung zu Generalversammlungen erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Aktionär zu sein braucht. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) unbeschadet der Regelung in Artikel 7 Absatz 2, Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen; den Wirtschaftsprüfer zu bestellen,
- c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen;
- d) die Berichte des Verwaltungsrates entgegenzunehmen;
- e) die jährliche Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;
- h) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 14. Gemäß den in Artikel 72 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen enthaltenen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden auszuzahlen.

Art. 15. Fünf Prozent des jährlichen Netto-Gewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Zuführung erfolgt nicht, sofern der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung des verbleibenden jährlichen Netto-Gewinns.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 17. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und das Gesetz vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen einschließlich Änderungsgesetzen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Meyer-Cording, R. Simon, M. Krämer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 90S, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Mai 1996.

F. Baden.

(21996/200/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FINANZA & FUTURO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 juin 1996.

F. Baden.

(21997/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FINAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuehl.

R. C. Luxembourg B 47.159.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21992/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

**FINAGRO S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE AGRO-ALIMENTAIRE EUROPEENNE S.A.).**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuehl.
R. C. Luxembourg B 47.159.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle de la société
qui s'est tenue en date du 28 mai 1996 au siège social.*

L'assemblée ratifie la cooptation de la société JAMLYN LIMITED au poste d'administrateur de la société nommée en remplacement de Monsieur Guy Frommes, administrateur démissionnaire.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Guy Frommes pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21993/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FINIMPEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.076.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour FINIMPEX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(21998/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FINIMPEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.076.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour FINIMPEX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(21999/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FINIMPEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.076.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour FINIMPEX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(22000/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FIDE, FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.198.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21994/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FIDE, FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.198.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire de la société
qui s'est tenue en date du 10 avril 1996 au siège social.*

L'assemblée ratifie la cooptation, par le conseil d'administration, de Monsieur Claude Solarz au poste d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à la société CHISLEHURST TRADING LIMITED pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1996, vol. 479, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21995/520/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.678.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg,
agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 8 mai 1996,
laquelle résolution restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 30 mars 1995.

II.- Le capital souscrit de la société est de quarante mille US dollars (40.000,- USD), représenté par quatre cents (400) actions de cent US dollars (100,-USD) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de six millions de US dollars (6.000.000,- USD).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 8 mai 1996, le conseil a décidé d'augmenter le capital par la création de quatre mille six cents (4.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent soixante mille US dollars (460.000,- USD) est à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

Les quatre mille six cents (4.600) actions nouvelles ont été toutes souscrites par DELTA DAIRY S.A., une société de droit grec et ayant son siège social à Athènes. L'autre actionnaire a expressément renoncé à son droit de souscription préférentiel.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, le premier et le troisième alinéas de l'article trois des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est de cinq cent mille US dollars (500.000,- USD), représenté par cinq mille (5.000) actions de cent US dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 3. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de six millions de US dollars (6.000.000,- USD).»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à quatorze millions cinq cent vingt-deux mille deux cents francs luxembourgeois (14.522.200,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the tenth of June.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg,
acting by virtue of a board resolution dated 8th of May 1996,
which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I.- DELTA INTERNATIONAL HOYDINGS S.A. with its registered office in Luxembourg was organized by virtue of a deed of the undersigned notary on the 23rd of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 30th of March 1995, number 143.

II.- The subscribed capital of the Corporation was fixed at forty thousand US dollars (40,000.- USD), divided into four hundred (400) shares of one hundred US dollars (100.- USD) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital up to six million US dollars (6,000,000.- USD).

III.- By a resolution of the meeting of the board of directors dated 8th of May 1996, the board has decided to increase the capital by creation of four thousand and six hundred (4,600) new shares of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid in cash, so that the amount of four hundred and sixty thousand US dollars (460,000.- USD) is available to the corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

The four thousand six hundred (4,600) new shares have all been subscribed to DELTA DAIRY S.A., a corporation organized under the laws of Greece and having its registered office in Athens. The other shareholder has expressly waived to his preferential subscription right.

IV.- After this increase of capital, the first and the third paragraphs of article three now read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at five hundred thousand US dollars (500,000.- USD), represented by five thousand (5,000) shares of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid in.»

«**Art. 3. Third paragraph.** The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital up to six million US dollars (6,000,000.- USD).»

Statement

The undersigned notary states that in accordance with article 32-1 of the law of trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

Evaluation of the increase of capital

For the purpose of registration, the share capital is valued at fourteen million five hundred and twenty-two thousand two hundred Luxembourg francs (14,522,200.- LUF).

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital, amounts approximately to two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (250,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his names, surnames, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: N. Pollefort, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 1996, vol. 399, fol. 48, case 9. – Reçu 145.222 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(21970/228/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 49.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(21971/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FIBANC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.008.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 1996,
– la délibération sur les comptes au 31 décembre 1995 est reportée à une date ultérieure;
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour extrait conforme
MAITLAND & CO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21991/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

FRANCO MEGISSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.
R. C. Luxembourg B 27.194.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(22001/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

GARAGE DE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen, 1, rue Gassel.
R. C. Luxembourg B 34.107.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(22004/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

G.I.TE.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.153.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,
agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme, G.I.TE.N., GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, R. C. Luxembourg B 41.153,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du vingt-deux avril mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé et paraphé par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme G.I.TE.N., GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES a été constituée suivant acte notarié en date du 7 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 575 du 7 décembre 1992.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

3) Conformément à l'article trois des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille francs (98.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à cent millions de francs (100.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches et à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

4) En sa réunion du 22 avril 1996, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante millions de francs (60.000.000,-) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à soixante et un millions deux cent cinquante mille francs (61.250.000,-) par l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts et a admis la société anonyme RELYS S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, à la souscription des soixante mille (60.000) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante millions de francs (60.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, les trois premières phrases de l'article trois des statuts sont modifiées et auront désormais la teneur suivante:

Art. 3. Phrases 1-3. Le capital social est fixé à soixante et un millions deux cent cinquante mille francs (61.250.000,-), représenté par soixante et un mille deux cent cinquante (61.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de son montant actuel à cent millions de francs (100.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept cent mille francs (700.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 90S, fol. 94, case 3. – Reçu 600.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

F. Baden.

(22006/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

G.I.T.E.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1996.

F. Baden.

(22007/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme, (anc. GABELLI GESTION DE PATRIMOINE S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GABELLI GESTION DE PATRIMOINE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 mai 1993, numéro 231.

La séance est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-Trimport.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Nathalie Dominicy-Fiegen, employée privée, demeurant à Clemency.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les quatre-vingts (80) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la Société en GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GABELLI GESTION DE PATRIMOINE S.A. en GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, M. Ernzerhof, N. Dominicy-Fiegen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 1996, vol. 399, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(22002/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

**GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. GABELLI GESTION DE PATRIMOINE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(22003/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

GROUPE HOCHÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.919.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour GROUPE HOCHÉ S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(22008/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HAGSTROEMER & QVIBERG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg-Ville, 16, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAGSTROEMER & QVIBERG (SICAV), qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), avec siège social à Luxembourg-Ville, 16, boulevard Royal, constituée sous le nom de FORSTA FONDER (SICAV) suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 160 du 14 avril 1993.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Joseph Hemmer, employé de banque, demeurant à Wormeldange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Emile Kremer, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Pascale Kohl, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que cette assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettre recommandée contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyée aux détenteurs d'actions nominatives en date du 22 avril 1996.

II.- Qu'il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations, paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 851.312 actions représentatives de l'intégralité du capital social, 43.668 actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 7 des statuts de la société pour changer le jour de l'assemblée générale annuelle de la société.

2.- Divers.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 18 avril 1996, n'a pu délibérer valablement, étant donné que moins de la moitié des actions en circulation étaient présentes ou représentées.

VI.- Que le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée.

VII.- Que conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente assemblée peut délibérer valablement, quelle que soit la partie du capital présente ou représentée.

VIII.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer le jour de l'assemblée générale annuelle de la société au troisième jeudi du mois d'avril.

Suite à cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 7, deuxième paragraphe, première phrase des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social du Fonds ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures locale.»

Votes pour: 43.668

Votes contre: 0

Abstentions: 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en français, suivi par la version anglaise; à la requête des comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HAGSTROEMER & QVIBERG, SICAV, a «société anonyme» qualifying as a «Société d'Investissement à Capital Variable», having its registered office in Luxembourg City, 16, boulevard Royal, incorporated under the name of FORSTA FONDER, SICAV, by a deed of Maître Alex Weber dated March 3rd, 1993, published in the Mémorial C, number 160 from April 14th, 1993.

The meeting is opened at 15.00 p.m., Mr Joseph Hemmer, bank employee, residing in Wormeldange, being in the chair,

who appoints as secretary Mr Emile Kremer, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Pascale Kohl, bank employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I.- That this extraordinary general meeting has been duly convened by registered mail containing the agenda of the meeting, sent to the registered shareholders on April 22nd, 1996.

II.- That has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.

III.- That it appears from the attendance list, that of the 851,312 shares representing the whole capital, 43,668 shares are duly present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Modification of article 7 of the statutes of the company in order to change the date of the Annual General Meeting of the company.

2.- Miscellaneous.

V.- That a prior extraordinary general meeting of shareholders, held before Maître Reginald Neuman, residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on April 18th, 1996, could not validly deliberate, as less than half of the issued shares were present or represented.

VI.- That the result of the said first extraordinary general meeting was expressly recalled in the notices to this meeting.

VII.- That in accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, this meeting is entitled to deliberate validly on the points on its agenda.

VIII.- That as a consequence the present meeting is regularly constituted and may deliberate validly on the points on its agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the same took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the date of the Annual General Meeting of the company to the third Thursday in April. In consequence of this resolution, the meeting decides to modify article 7, second paragraph, first sentence, of the statutes to read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday in April at 10.00 a.m. local time.»

Votes for: 43.668

Votes against: 0

Abstentions: 0

There being no further business, the meeting is terminated at 15.15 p.m.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

Signé: J. Hemmer, E. Kremer, P. Kohl, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 1996, vol. 407, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 juin 1996.

A. Weber.

(22009/236/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HAGSTROEMER & QVIBERG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg-Ville, 16, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22010/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HOLDING SIRIOSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: I-Milan.

Le transfert du siège social de la société de Luxembourg à Milan, Italie, a été homologué par le tribunal civil et pénal de Milan le 30 avril 1996.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

F. Baden
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22013/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HOTEL ARCOTEL.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 43, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 20.176.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 1995

– Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

– Nomination de Monsieur François Courau, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine (France), au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Arthur Bonnet.

Signature

Signature

Signature

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22018/700/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HK ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme,
(anc. HSBC BANK (LUXEMBOURG) S.A.).
 Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
 R. C. Luxembourg B 7.790.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 12 du 30 janvier 1968, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal d'assemblée générale reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, n° 30 du 19 janvier 1995.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HK ADMINISTRATION S.A.
 KPMG
 Experts comptables
 Signature

(22011/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HK ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme,
(anc. HSBC BANK (LUXEMBOURG) S.A.).
 Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
 R. C. Luxembourg B 7.790.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 12 du 30 janvier 1968, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal d'assemblée générale reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, n° 30 du 19 janvier 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HK ADMINISTRATION S.A.
 KPMG
 Experts comptables
 Signature

(22012/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
 R. C. Luxembourg B 45.902.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

(22014/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
 R. C. Luxembourg B 45.902.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire du 15 juin 1995, que l'assemblée a pris, entre autre, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du commissaire aux comptes, à savoir GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. (anciennement REVISION ET CONSEILS ASSOCIES), avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1996.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Le Conseil d'Administration
 N. Bartholomey R. Tonelli F. Wouters
 Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22015/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

IMMOBILIERE LAHURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R. C. Luxembourg B 32.582.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(22021/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INTERDEAN LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 76, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 52.766.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(22022/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HORTEN TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.971.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-second of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HORTEN TECHNOLOGY HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on July 26th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 540 of October 23rd, 1995.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, directrice, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Christel Ferry, employée privée, residing in F-Thionville.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel Dibling, employé privé, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed capital with an amount of 25,000,000.- LUF thus increasing the subscribed capital from its present amount of 1,250,000.- LUF up to an amount of 26,250,000.- LUF.

2. To issue 500,000 additional shares with a par value of 50.- LUF each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares to 525,000 shares with a par value of 50.- LUF each.

3. To accept the subscription of the newly issued 500,000 shares by WAFERPROD HOLDING S.A., a company duly registered in the Grand Duchy of Luxembourg, for a total amount of 25,000,000.- LUF.

4. To accept to waive its preferential right to subscribe to the shares to be issued.

5. To increase the authorized capital of the corporation by an amount of 42,500,000.- LUF in order to raise it from its present amount of 10,000,000.- LUF to 52,500,000.- LUF.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by twenty-five million Luxembourg francs (25,000,000.- LUF) to bring it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to twenty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (26,250,000.- LUF) by the issuing of five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the other shareholders waived their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the five hundred thousand (500,000) new shares the company WAFERPROD HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg.

Subscription - Liberation

Thereupon, the company WAFERPROD HOLDING S.A., prenamed,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs Ariane Slinger, prenamed, acting in her capacity as managing director,

declared to subscribe to the five hundred thousand (500,000) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of twenty-five million Luxembourg francs (25,000,000.- LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to fix a new authorized capital of the corporation at fifty-two million five hundred thousand Luxembourg francs (52,500,000.- LUF) and to confer all powers in this respect to the board of directors.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at twenty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (26,250,000.- LUF), represented by five hundred and twenty-five thousand (525,000) shares with a par value of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at fifty-two million five hundred thousand Luxembourg francs (52,500,000.- LUF), represented by one million fifty thousand (1,050,000) shares with a par value of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the 22nd of May, 1996, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three hundred twenty thousand francs (320,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HORTEN TECHNOLOGY HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 23 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, directrice, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Christel Ferry, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital souscrit d'un montant total de 25.000.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 26.250.000,- LUF.

2. Emettre 500.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50,- LUF chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, pour porter leur nombre à 525.000 actions d'une valeur nominale de 50,- LUF chacune.
3. Accepter la souscription des 500.000 actions nouvelles par WAFERPROD HOLDING S.A, avec siège social au Grand-Duché de Luxembourg, pour un montant total de 25.000.000,- LUF.
4. Accepter la renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.
5. Augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de 42.500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 10.000.000,- LUF à 52.500.000,- LUF.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (26.250.000,- LUF) par l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des cinq cent mille (500.000) actions nouvelles par la société WAFERPROD HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes: WAFERPROD HOLDING S.A., préqualifiée, ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, elle-même représentée par Madame Ariane Slinger, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

laquelle société déclare souscrire les cinq cent mille (500.000) actions nouvelles et les libérer entièrement moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé à cinquante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (52.500.000,- LUF) et de conférer tous pouvoirs dans le cadre du capital autorisé ainsi fixé au conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (26.250.000,- LUF), représenté par cinq cent vingt-cinq mille (525.000) actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinquante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (52.500.000,- LUF), représenté par un million cinquante mille (1.050.000) actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 22 mai 1996, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois cent vingt mille francs (320.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, C. Ferry, J.-M. Diblingh, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 91S, fol. 20, case 3. – Reçu 250.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 juin 1996.

G. Lecuit.

(22016/220/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

HORTEN TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 juin 1996.

G. Lecuit.

(22017/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INTERMOBILIA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 50.219.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INTERMOBILIA LUXEMBOURG HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe, société constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 1995,

statuts publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1995, numéro 249,

société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 50.219.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sabine Lombardi, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Fixation de la rémunération du liquidateur.

II.- Que tous les actionnaires sont présents ou représentés ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée par les actionnaires présents, respectivement représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Johan Korner, homme d'affaires, demeurant à B-Rhode St Genèse.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, S. Lombardi, F. Brouxel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 1996, vol. 399, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 1996.

E. Schroeder.

(22024/228/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INTERFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 40.218.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(22023/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.809.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 1995

– L'assemblée décide de réélire pour une période de six ans aux postes d'administrateurs IMACORP S.A. et Madame Micheline Marry et nomme administrateur pour une période de six ans, PRISCA S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg.

– Madame Ghislaine Marquillie est confirmée dans ses fonctions de commissaire aux comptes pour une période de six ans.

– Le siège social de la société est transféré à IMACORP BUSINESS CENTRE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Signature

Signature

Signature

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22027/700/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.809.

Réunion du conseil d'administration du 1^{er} mars 1996

Le 1^{er} mars 1996, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:
IMACORP S.A. est confirmée dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sur sa seule signature.

Le Conseil d'Administration
Signature Signature Signature
IMACORP S.A.
Société Fiduciaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22028/700/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INTERNATIONAL CASH MANAGEMENT PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 37.871.

Extrait du procès-verbal de la résolution circulaire prise par le conseil d'administration du 13 juin 1996

- a. La résignation de Monsieur Blase en tant que directeur de la société a été acceptée.
 - b. Monsieur S.L.M. Houtakkers a été nommé pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire prochaine des actionnaires.
 - c. Le conseil d'administration de la société est composé des personnes suivantes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en avril 1997:
 - George A.J. Van Bers, General Manager, MEESPIERSON INTERNATIONAL AG;
 - Herman B. De Zeeuw, Director, MEESPIERSON (SCHWEIZ) AG;
 - Servaas L.M. Houtakkers, Director, MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.
- Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour INTERNATIONAL CASH MANAGEMENT PROGRAM
SICAV
MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22025/003/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société H.P.I. HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 5 juin 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1993:

- 1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.
- 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.
- 3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.
- 4) Décharge accordée aux administrateurs, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION.
- 5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour H.P.I. HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22019/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société H.P.I. HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 5 juin 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.P.I. HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22020/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INVEST-RHEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 46.407.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 14 juin 1996:

- La délibération sur les comptes annuels au 28 février 1996 est reportée à une date ultérieure.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22029/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

J.M.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 1996, vol. 303, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.
Signature

(22031/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.275.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 480, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

BANQUE DE GESTION
EDMOND DE ROTHSCHILD
LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(22062/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

ISKRA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3660 Kayl, 25, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 53.335.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1996

L'an 1996, le lundi 6 mai s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. ISKRA au siège social de la société.

1. Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Depraetere.
Monsieur le Président choisit comme secrétaire, Madame Martine Depraetere-Pattyn.
L'Assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Jean-Marc Theis.

2. Exposé du Président

1. Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux Statuts de la société.
2. L'ordre du jour s'établit comme suit:
Démission et nomination d'un Administrateur-Délégué.

3. Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les frais exposés par le Président étant reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets repris à l'ordre du jour.

4. Délibérations

Le Conseil d'Administration avale la démission de la S.A. PROMED, sise 25, rue du Moulin, L-3660 Kayl en qualité d'Administrateur-Délégué. En remplacement, Monsieur Paul Thiltgès, résident à B-1020 Bruxelles, avenue de la Nivéole 17, est nommé Administrateur-Délégué.

La séance est levée à 15.00 heures.

Le présent procès-verbal a été signé par le Président du Conseil d'Administration et deux Administrateurs.
Fait pour servir et valoir ce que de droit, Kayl, le 6 mai 1996.

	<i>Pour ISKRA S.A.</i>	
J.-M. Theis	P. Depraetere	M. Depraetere-Pattyn
<i>Administrateur</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 1996, vol. 303, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(22030/209/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

KKA ANDALUSIA, S.à r.l.-KLINIK, KUR- UND APPARTMENTHOTEL,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: Hesperingen.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ULFIN INVESTMENTS LTD, mit Sitz in Gibraltar, mit Zweigniederlassung zu Howald, 18, Ceinture des Rosiers,

hier vertreten durch Herrn Jürgen Arweiler, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Howald, 12, Ceinture des Rosiers, handelnd als Generalbevollmächtigter der Gesellschaft in Luxemburg.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KKA ANDALUSIA, S.à r.l.-Klinik, Kur- und Apartmenthotel, mit Sitz in Hesperingen, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den zu Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, am 24. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 507 vom 7. Dezember 1994,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr), eingeteilt in ein hundert (100) Gesellschaftsanteile von je fünftausend Franken (5.000,- Fr).

Der Komparent erklärt, dass die Gesellschaft ULFIN INVESTMENTS LTD die einzige jetzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KKA ANDALUSIA, S.à r.l.-KLINIK, KUR- UND APPARTMENTHOTEL ist und dass in ausserordentlicher Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst wurden:

Erster Beschluss

Der Komparent, handelnd wie erwähnt, stellt folgende Abtretungen von Gesellschaftsanteilen fest:

Herr Erhard Bross, Elektroingenieur, wohnhaft in Landguthof Rothof, D-86558 Rothof, trat fünfzig (50) Gesellschaftsanteile an die Gesellschaft ULFIN INVESTMENTS LTD, vorgeannt, ab;

Herr Jürgen Arweiler, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Howald, 12, Ceinture des Rosiers, trat fünfzig (50) Gesellschaftsanteile an die Gesellschaft ULFIN INVESTMENTS LTD, vorgeannt, ab.

Der Komparent, handelnd wie erwähnt, erklärt diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an die hiervor festgestellten Abtretungen wird Artikel 5 der Satzung abgeändert, und enthält dementsprechend folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils fünftausend Franken (5.000,Fr.), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft ULFIN INVESTMENTS LTD, mit Sitz in 2446 Howald, 18, Ceinture des Rosiers, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend Franken (Fr. 500.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.»

Dritter Beschluss

Der Komparent, handelnd wie erwähnt, beschliesst den Zweck der Gesellschaft umzuändern und demgemäss Artikel 3. der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, Verwertung, Vermietung und Verwaltung von einen oder mehreren Immobilien sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

Vierter Beschluss

Herr Erhard Bross wird von seiner Funktion als technischer Geschäftsführer abberufen, und ihm wird Entlast für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Herr Jürgen Arweiler wird zum alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Franken (30.000,- Fr.) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Arweiler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 1996, vol. 498, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 20. Juni 1996.

J. Seckler.

(22033/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

**KKA ANDALUSIA, S.à r.l.-KLINIK, KUR- UND APPARTMENTHOTEL,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: Hesperingen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 1996.

J. Seckler.

(22034/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Selon décisions prises par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 5 mars 1996:

1) M. Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure, a été nommé Président du Conseil d'Administration;

2) Mme Geneviève Piscaglia, employée privée, Athus, a été nommée Directeur;

3) Les pouvoirs des organes sociaux sont dorénavant les suivants:

Tous les actes généralement quelconques et notamment ceux énumérés ci-après seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur agissant conjointement avec un directeur.

- Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.

- Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large, conclure les approvisionnements de toutes natures, ainsi que les contrats d'entretien.

Toutefois, les approvisionnements de toutes natures d'un montant inférieur à LUF 500.001,- seront valablement signés par un administrateur ou un directeur agissant seul.

- Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au registre de commerce et aux registres des sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante auxdits registres, ainsi qu'aux greffes des tribunaux, subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.

- Conclure, résilier, amender toutes assurances.

- Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes, ainsi que de tous organes de transport.

- Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière, en ce compris tous travaux d'aménagement, représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre une décision, subdéléguer ce pouvoir de représentation.

- Gérer les comptes et avoirs en banques ainsi que dans les autres organismes financiers, délivrer les procurations à cet effet.

Toutefois, les actes suivants seront valablement effectués par un administrateur ou un directeur agissant seul:

- a) les ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;
- b) les ordres de paiements jusqu'à concurrence de 500.000,- en faveur de tiers;
- c) la gestion interne du compte bancaire auprès de la Banque PARIBAS, Luxembourg (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier).

- Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale, représenter la mandante auprès de toutes Administrations fiscales.

- Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Luxembourg, le 24 mai 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour KERMADEC S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22032/528/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LA CASCINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 1996, vol. 303, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

FIDUCIAIRE
VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(22035/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LAFACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 1996, vol. 303, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 1996.

FIDUCIAIRE
VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(22036/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

L.F.S., LETZEBUERGER FEIERSCHUTZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3378 Livingen (Zone Industrielle).

H. R. Luxemburg B 54.895.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LETZEBUERGER FEIERSCHUTZ, L.F.S., S.à r.l., mit Sitz in L-3261 Bettemburg, 24, rue du Nord, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54.895, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 18. April 1996, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, und zwar:

1. - Herr Domenico Salvatore, Rentner, wohnhaft in L-3261 Bettemburg, 24, rue du Nord;
2. - Frau Suzette Dumont, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3330 Crauthem, 16, rue Emile Barthel.

Welche Kompargenten, den instrumentierenden Notar ersuchten folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Frau Suzette Dumont, vorgeannt, erklärt andurch abzutreten und zu übertragen:

an Herrn Domenico Salvatore, vorgeannt;

hier anwesend und dies annehmend;

55 (fünfundfünfzig) Anteile von je LUF 5.000,- (fünftausend Luxemburger Franken) der hiavor bezeichneten Gesellschaft LETZEBUERGER FEIERSCHUTZ, L.F.S., S.à r.l.;

zum Gesamtpreis von LUF 275.000,- (zweihundertfünfundsiebzigtausend Luxemburger Franken).

Sodann erklären die beiden vorgenannten Gesellschafter, Herr Domenico SALVATORE und Frau Suzette DUMONT, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der genannten Gesellschaft LETZEBUERGER FEIERSCHUTZ, L.F.S., S.à r.l., die hiervor dokumentierte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliessen die Gesellschafter Artikel vier der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt LUF 500.000,- (fünfhunderttausend Luxemburger Franken), eingeteilt in 100 (hundert) Anteile, zu je LUF 5.000,- (fünftausend Luxemburger Franken).

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. - Herr Domenico Salvatore, Rentner, wohnhaft in L-3261 Bettemburg, 24, rue du Nord, achtzig Anteile . . . | 80 |
| 2. - Frau Suzette Dumont, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3330 Crauthem, 16, rue Emile Barthel, zwanzig Anteile | 20 |
| Total: hundert Anteile | 100 |

Das Gesellschaftskapital ist voll eingezahlt.»

Die Versammlung beschliesst Herrn Domenico Salvatore und Frau Suzette Dumont, als Geschäftsführer der vorgenannten Gesellschaft zu bestätigen und ihnen den Titel technischer Geschäftsführer beziehungsweise administrativer Geschäftsführer zu verleihen.

Demzufolge wird die Gesellschaft nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers, Herrn Domenico Salvatore, oder aber durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen Geschäftsführers, Frau Suzette Dumont mit der des technischen Geschäftsführers.

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-3261 Bettemburg, 24, rue du Nord nach L-3378 Livingen, route de Bettembourg (Zone Industrielle) zu verlegen und demzufolge Punkt 1) unter Titel 1. - Sitz und Firma abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**1. Sitz und Firma.** 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Livingen (Zone Industrielle).»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Düdelingen, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Salvatore, S. Dumont, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 1996, vol. 823, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Düdelingen, den 19. Juni 1996.

J. Elvinger.

(22039/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. LINCAN GESTION DE PATRIMOINE S.A.).
 Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LINCAN GESTION DE PATRIMOINE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 10 juin 1993, n° 279.

La séance est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-Trimport.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Nathalie Dominicy-Fiegen, employée privée, demeurant à Clemency.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les quatre-vingts (80) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société en LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de LINCAN GESTION DE PATRIMOINE S.A. en LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, M. Ernzerhof, N. Dominicy-Fiegen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 1996, vol. 399, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(22041/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(22042/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LAHNDRIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 14.622.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22037/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LAHNDRIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 14.622.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 30 mai 1996,

– les comptes au 30 juin 1995 sont approuvés à l'unanimité;

– sont approuvées et confirmées avec effet au 31 mars 1996, la démission de M. I.C. Gray, administrateur, et la nomination de Madame S.A. Shewring; sont acceptées avec effet à la clôture de l'assemblée, la démission de M. Peter J. Wentzel, administrateur, et la nomination de M. Peter J. Graylin; le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire comme suit:

Administrateurs

1. Monsieur Rory Charles Kerr, «Master of Laws», 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange;
2. Madame Sandra Ann Shewring, «Corporate Service Manager», c/o 30 Ely Place, London EC1N 6UA, Royaume-Uni;
3. Monsieur Peter John Graylin, «Master of Laws», 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

– Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actionnaires décident de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues dépassent 50 % du capital émis.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour extrait conforme
MAITLAND & CO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22038/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

INTERPAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 34.618.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22026/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LEUCHTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1996,
– la délibération sur les comptes annuels au 28 février 1995 et au 28 février 1996 est reportée à une date ultérieure;
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est provisoirement renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22040/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

L'OLIVIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen.
R. C. Luxembourg B 34.937.

Constituée par-devant M^e J. Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 septembre 1990,
acte publié au Mémorial C, n° 91 du 28 février 1991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'OLIVIER, S.à r.l.
KPMG
Experts comptables
Signature

(22043/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LORLUX-INTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 1996, vol. 303, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 1996.

FIDUCIAIRE
VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(22044/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LUXTEX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 37.975.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société LUXTEX S.A. en liquidation, tenue au siège social en date du 7 juin 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION.

2) Décision de ne pas continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXTEX S.A. en liquidation
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Liquidateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22046/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LUXEMBOURG BUILDING AND STYLING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 27.248.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(22045/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LUXURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 14.623.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22047/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

LUXURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 14.623.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 30 mai 1996,

– les comptes au 30 juin 1995 sont approuvés à l'unanimité;
– sont approuvées et confirmées avec effet au 31 mars 1996, la démission de M. I.C. Gray, administrateur, et la nomination de Madame S.A. Shewring; sont acceptées avec effet à la clôture de l'assemblée, la démission de M. Peter J. Wentzel, administrateur, et la nomination de M. Peter J. Graylin; le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire comme suit:

Administrateurs

1. Monsieur Rory Charles Kerr, «Master of Laws», 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange;
2. Madame Sandra Ann Shewring, «Corporate Service Manager», c/o 30 Ely Place, London EC1N 6UA, Royaume-Uni;
3. Monsieur Peter John Graylin, «Master of Laws», 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

– Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actionnaires décident de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues dépassent 50 % du capital émis.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour extrait conforme
MAITLAND & CO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22048/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

**MTT GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. MTT GESTION DE PATRIMOINE S.A.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MTT GESTION DE PATRIMOINE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 mai 1993, n° 232.

La séance est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-Trimport.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Nathalie Dominicy-Fiegen, employée privée, demeurant à Clemency.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les quatre-vingts (80) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société en MTT GESTION IMMOBILIERE S.A.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MTT GESTION DE PATRIMOINE S.A. en MTT GESTION IMMOBILIERE S.A.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MTT GESTION IMMOBILIERE S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, M. Ernzerhof, N. Dominicy-Fiegen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 1996, vol. 399, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(22056/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

MTT GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 1996.

E. Schroeder.

(22057/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

MAUSERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.375.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1996,

– la délibération sur les comptes annuels au 28 février 1996 est reportée à une date ultérieure;

– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est provisoirement renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour extrait conforme
MAITLAND & CO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22051/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1996.

SHELLSEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.237.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 27 septembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03494/060/15)

Le Conseil d'Administration.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.763.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 4 septembre 1996 à 12.00 heures, n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la deuxième

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 octobre 1996 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Dans le but d'adapter le capital aux activités de la société, réduction dudit capital social à concurrence de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix millions de francs luxembourgeois (LUF 70.000.000,-) à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-) par remboursement aux actionnaires et annulation de 30.000 actions numérotées 40001 à 70000.
- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03673/009/22)

Le Conseil d'Administration.

HERFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 18.114.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 26 septembre 1996 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03512/546/18)

Le Conseil d'Administration.

ATHENA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.027.

The Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *September 25th, 1996* at 11.00 a.m., at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss accounts as at 30th June 1996 and allotments of results.
3. Discharge to give to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on the 30th June 1996.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

Decisions on the above items require no quorum and may be passed by a simple majority of the votes present or represented.

I (03588/005/20)

The Board of Directors.

TIU HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 octobre 1996 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 2 août 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 1996 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03625/584/16)

Le Conseil d'Administration.

ALEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.759.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 septembre 1996 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (03629/005/15)

Le Conseil d'Administration.

NADIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.774.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 septembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (03630/005/15)

Le Conseil d'Administration.

POLERNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.940.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03462/526/14)

Le Conseil d'Administration.

LORINTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03464/526/15)

Le Conseil d'Administration.

VALCORA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03465/526/15)

Le Conseil d'Administration.

VEZELAY S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 septembre 1996 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (03301/520/15)

Le Conseil d'Administration.
